



## **ARRÊTÉ D'ANNULATION N° DEJIC88-151119**

**AN06420191115401**

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1 :**

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégories A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées

#### **Article 2 :**

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet du Département des Pyrénées-Atlantiques

Transmis

Au représentant de l'état

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à PAU le 15 novembre 2019

Monsieur Michel HIRIART  
Président du Centre de Gestion 64

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V06418108959001	Assistant d'enseignement artistique	ENSEIGNANT ARTISTIQUE <a href="#">Plus de détail</a>	Annulation du recrutement	Temps non complet	COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ 64502 Saint-jean-de-luz	01/12/2018	06420181019646
V06419111645001	Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent d'entretien crèche d'Alos <a href="#">Plus de détail</a>	Le nbre d'heures ne convient pas	Temps complet	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS BASQUE 64100 BAYONNE	01/01/2020	06420191108231